

mais je ne puis laisser passer en silence les remarques du ministre des Finances en réponse à l'honorable député de Shelburne-Yarmouth. Sans doute, le ministre mérite la sympathie du peuple canadien. Il se dit victime de la situation universelle; il est également victime d'une politique mal comprise. Le ministre a déclaré que nous n'aidons pas le contribuable en accusant le Gouvernement de folles dépenses. Ce n'est pas au public que nous disons que le Gouvernement fait ces dépenses folles; c'est au ministère lui-même que nous le disons. En demandant au Gouvernement de réduire son budget des dépenses nous tâchons de venir en aide au contribuable. Toute allusion de notre part à la prodigalité du ministère n'a pour but que de faire comprendre à ce dernier qu'en ce temps de souffrances, qu'elles soient attribuables aux conditions de l'univers ou à une politique mal conçue, il est obligé, comme tous les hommes d'affaires du Canada de se diriger selon le vent. Si le Gouvernement ne surveille pas sa voilure, il sera perdu dans la tempête.

Le ministre des Finances, pas plus qu'aucun des honorables députés, n'osera dire, je le sais, que les dépenses administratives du gouvernement fédéral ou des gouvernements des provinces et des municipalités ont été réduites d'un quart de celles des entreprises particulières. Il n'est rien de comparable dans les annales de ce Dominion aux réductions des faux frais qui ont été faites par les maisons d'affaires du pays. La diminution des frais d'administration des services fédéraux est si peu considérable qu'elle est à peine perceptible.

Un de ces soirs derniers, lorsque nous étions à discuter les crédits demandés par le ministre du Commerce, j'ai fait remarquer que la subvention pour certains services de la malle, qui n'était que de \$530,000 en 1929, avait été portée résolument à \$1,200,000 pour le service sur le Pacifique et sur l'Atlantique, soit une augmentation de \$700,000 absolument injustifiable, et sans autre raison que celle qu'invoque le ministre, à savoir la supériorité des navires qui ne pourraient être maintenus en service, sans aide. Je dis au ministre des Finances que, s'il examine ses crédits, il trouvera bien peu d'exemples du désir de ses collègues de réduire sensiblement la dépense.

Autre item, que l'on trouve dans les crédits. Le Conseil des recherches, établi il y a quelques années, a été logé dans un immeuble où peuvent se coordonner toutes les activités semblables des différents départements. Ce projet de coordination fut approuvé par le ministre actuel du Commerce, et de même par le premier ministre; et malgré cela, malgré que l'immeuble soit là, malgré que toutes les facilités de coordination existent, on voit

des sous-ministres qui refusent leur concours quand cela épargnerait des millions de dollars. Je défie qui que ce soit dans cette Chambre de me démontrer qu'on a sincèrement travaillé à cette coordination des services de recherches des différents départements à Ottawa. On compte dans la capitale trente-quatre laboratoires différents qui devraient tous être combinés maintenant qu'on a l'immeuble érigé à cette fin. Le ministre des Finances et le premier ministre savent cela, mais surtout ce sont les sous-ministres qui sont maîtres et qui ne permettent pas au Gouvernement de faire les économies qui se pratiquent dans les entreprises privées. Il est temps d'écouter les conseils du doyen de cette Chambre, l'honorable député de Bonaventure. Il est temps que les ministres se rendent maîtres, sans quoi la Commission du service civil et d'autres organisations vont nous réduire à l'état d'instruments de la bureaucratie. A moins que nous donnions aux ministres le pouvoir de diminuer les dépenses selon leur jugement, le ministre des Finances aura du fil à retordre pour subvenir aux frais obligatoires de l'administration.

Nous convenons parfaitement de l'impopularité de la taxe du sucre. Le ministre dit qu'il en a conscience, mais qu'elle est nécessaire. Mon honorable ami de Waterloo-Nord a dit que celui qui a reçu du ministre des Finances cinq dollars d'intérêt sur une obligation de \$100, en 1926, 1927 et 1928, pouvait avec ce cinq dollars acheter cinq boisseaux de blé, et je m'accorde avec lui. Il ne pouvait pas acheter 120 livres de sucre ou dix boisseaux de blé comme aujourd'hui. Le ministre et le Gouvernement nous disent qu'ils sont aux prises avec la plus forte crise économique que le monde ait jamais vue et que la situation générale les oblige à recourir aux mesures qu'ils prennent: eh bien, alors, je dis que la gravité même de la situation commande des remèdes rigoureux. Je ne crois pas juste de demander aux citoyens de notre pays dont les revenus ont été affaiblis de payer de \$8 à \$10 par année de taxe sur le sucre pour une famille. Je ne crois pas juste de demander aux industries qui sont presque toutes dans la gêne, après avoir épuisé leurs réserves, de verser de plus fortes taxes, qu'elles sont incapables de supporter, quand d'autres qui ne comptaient jamais obtenir de leur coupon d'intérêt un tel pouvoir d'achat continuent de les toucher aux dépens de ceux qui sont sans argent. Le temps est venu de prendre les moyens rigoureux nécessaires pour établir ce que mon honorable ami de Vancouver-Centre appelle la légalité dans le sacrifice. Notre fardeau le plus lourd est celui du service des intérêts. S'il faut réduire les salaires, les pen-